

Actualités internationales

LE PARLEMENT EUROPÉEN S'ENGAGE EN FAVEUR DE LA RÉUTILISATION DE L'EAU POUR L'IRRIGATION AGRICOLE

Le projet de règlement européen visant à faciliter la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation agricole a été approuvé par le Parlement le 12 février dernier par 588 voix contre 23 et 66 abstentions.



Le texte voté par le parlement définit des normes minimales de qualité pour l'eau recyclée destinée à l'irrigation agricole. Il prévoit également des obligations pour les producteurs ainsi que des mesures de gestion des risques.

Les pressions qui pèsent sur ressources en eau de l'UE s'accroissent, ce qui entraîne une recrudescence des situations de stress hydriques et une détérioration de la qualité de certaines ressources. Le changement climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes mettent à rude épreuve la disponibilité de l'eau nécessaire au développement urbain, à l'agriculture et à l'industrie au sein de l'Union.

Selon la Commission européenne, la fréquence et l'intensité des sécheresses ainsi que leur impact environnemental et économique ont considérablement augmenté au cours des trente dernières années. Les sécheresses de l'été 2017 illustrent l'ampleur des pertes économiques: le seul secteur agricole italien prévoyait des pertes de 2 milliards d'euros.

Les eurodéputés ont estimé qu'une

réutilisation plus large des eaux usées traitées, pourrait limiter l'exploitation de ressources conventionnelles. Le texte voté par le parlement définit ainsi des normes minimales de qualité pour l'eau recyclée destinée à l'irrigation agricole. Il prévoit également des obligations pour les producteurs ainsi que des mesures de gestion des risques. Les eaux traitées ne seront cependant réutilisées que pour irriguer les cultures vivrières, transformées et non vivrières. La Commission devra cependant évaluer dans un délai de cinq ans si l'eau recyclée peut servir à d'autres usages. Les députés estiment qu'entre-temps, les États membres peuvent autoriser l'utilisation de l'eau recyclée à d'autres fins dès lors que la santé humaine et l'environnement sont préservés. « Nous devons évoluer vers une économie circulaire, y compris dans la manière dont nous utilisons et réutilisons l'eau, a expliqué Simona Bonafé, le rapporteur du texte. Nous pourrions potentiellement réutiliser 6,6 milliards de mètres cubes d'eau d'ici 2025, contre 1,1 milliard de mètres cubes par an actuellement. Cela nécessiterait un investissement inférieur à 700 millions d'euros et nous permettrait de réutiliser plus de la moitié du volume actuel d'eau provenant des stations d'épuration des eaux usées de l'UE théoriquement disponibles pour l'irrigation, évitant ainsi plus de 5 % de l'extraction directe des déchets et des eaux souterraines dans les masses d'eau ». Le texte doit maintenant poursuivre son parcours et notamment être soumis au Conseil de l'Union européenne qui devra arrêter sa position. La Commission, le Parlement et le Conseil devront ensuite négocier pour faire émerger un consensus. ●

APPEL AUX AUTEURS

Thème du prochain numéro

Télégestion, supervision : mieux exploiter la masse de données collectées

(Avril)

Le numéro de Mars de la revue **L'EAU, L'INDUSTRIE, LES NUISANCES** sera consacré au thème :

Réseaux d'eau potable : travailler les rendements

Autres thèmes :

- Analyse : les platines modulaires
- Ouvrages : sécuriser les accès
- Drones aquatiques : quelles applications ?
- Mesures en réseaux : niveau, débit
- Méthanisation & biogaz : état des lieux
- Les pompes pour eaux claires

Les auteurs intéressés par la parution gratuite d'un article sont invités à contacter la rédaction au 01 44 84 78 79 ou par mail à vjohonet@editions-johonet.com